Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2021-347 ordonnant des travaux de construction et le déménagement de la caserne 44 et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, je certifie que :

1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 207 683;

2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 779;

3° le nombre de demandes faites est de 0;

4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 19 juillet 2021
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate